

## Compte-rendu Séance du 9 juin 2017

L' an 2017 et le 9 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

**Présents :** MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, LARDEUX Philippe, GUILLERM Brigitte, CORNEC Joseph.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** BRIGARDIS Marie-Hélène à CORNEC Joseph FORET Marie-Christine à LE LAIN Jean-Luc, GUIFFES Eric à PERRET Jean-Yves, ROUILLE Nathalie à MORVANT Michel,

**Absent(s) :** LE CLAINCHE David MOUNIER Anne-Solange, PUISSANT Irène.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Votants : 12

**Date de la convocation :** 02/06/2017

**Date d'affichage :** 02/06/2017

**A été nommé secrétaire :** GUILLANIC Floriane.



### **SOMMAIRE**

1. Prix de vente des terrains Cité des Ecureuils
2. Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques
3. Transfert à titre gratuit d'un abribus par le département
4. Convention de gestion de la fourrière animale
5. Tarifs à la médiathèque
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

#### 1. Prix de vente des terrains Cité des Ecureuils

**réf : 01/09/06/2017**

#### **Prix de vente des terrains du lotissement Cité des Ecureuils**

Le Président informe l'assemblée que les travaux de viabilisation du lotissement Cité des Ecureuils, situé rue Paul Ihuel, ont été achevés en mars 2009.

Le coût de revient de ces travaux s'élève à 28,04 € y compris des travaux de voirie effectués en 2013.

Le prix de vente des terrains a été fixé en 2009 à 15,00 € TTC / m<sup>2</sup> soit 12,50 € HT / m<sup>2</sup>.

Considérant que depuis 2009, seul un lot a été vendu (AB 619),

Considérant que des acheteurs sont intéressés pour l'achat d'un lot pour la construction d'une maison d'habitation, M. le Maire propose de réduire le prix de vente des lots de la Cité des Ecureuils à 7,50 € TTC / m<sup>2</sup>.

M. le Maire précise que les lots disponibles sont :

AB 620 de 731 m<sup>2</sup>,

AB 621 de 620 m<sup>2</sup>,

AB 622 de 648 m<sup>2</sup>,

AB 623 de 590 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le prix de vente des lots de la Cité des Ecureuils à 7,50 € TTC / m<sup>2</sup>.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### 2. Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

**réf : 02/09/06/2017**

#### **Frelons asiatiques**

M. le Maire expose que des nids de frelons asiatiques ont été identifiés cette année encore et qu'il importe de les détruire pour protéger les populations d'abeilles.

Considérant que les habitants risquent de négliger la destruction des nids de frelons asiatiques s'ils doivent la financer eux-mêmes,

Considérant que Roi Morvan Communauté prend en charge la destruction de ces nids à hauteur de 50%,  
M. le Maire propose que la commune prenne en charge 50% aussi de ce coût, comme l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de prendre en charge à hauteur de 50% le coût de destruction des nids de frelons asiatiques qui se trouvent sur la commune.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### 3. Transfert à titre gratuit d'un abribus par le département

réf : 03/09/06/2017

#### Transfert à titre gratuit d'un abribus par le département

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental du Morbihan, suite à la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, sollicite un accord pour le transfert de propriété, à titre gratuit, de l'abribus situé rue de Gourin au profit de la commune.  
Il propose aux conseillers de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit de l'abribus départemental situé rue de Gourin,
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### 4. Convention de gestion de la fourrière animale

Après en avoir débattu, l'assemblée ne souhaite pas mettre fin à la convention avec la SPA de Malguénac actuellement en cours. Une alternative avec une société privée avait été évoquée lors d'un conseil précédent, la SACPA.

### 5. Tarifs à la médiathèque

réf : 04/09/06/2017

#### Tarifs à la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de ludothèque a été adopté par délibération le 19 août 2016. Le projet de ludothèque vise à amener le public de la médiathèque au jeu mais aussi à favoriser les rencontres, à créer du lien social, familial et intergénérationnel, à apporter de la convivialité. Des jeux et des jouets seront mis à disposition pour tous les publics, des plus petits aux seniors. Le but du projet est aussi d'augmenter sensiblement la fréquentation de la médiathèque pour faire profiter de ce nouveau service à un grand nombre d'habitants.

Monsieur le Maire précise que les recettes de la médiathèque ne dépassent pas 1 500,00 € par an actuellement et que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis son ouverture en 2005.

Vu la délibération n°07/19/08/2016,

Considérant que le but de la ludothèque est d'augmenter la fréquentation de la médiathèque et de créer du lien social, Monsieur le Maire propose de créer à compter du 1er juillet prochain un tarif unique d'adhésion proposé aux individuels comme aux familles et aux vacanciers, pour l'emprunt de livres, de supports audio et vidéo ou de jeux. A l'exemple des communes alentours qui ont créé une ludothèque, le tarif de 10,00 € paraît approprié.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de fixer un tarif unique d'adhésion de 10,00 € à compter du 1er juillet 2017,
- d'autoriser le maire à mettre en oeuvre ce nouveau tarif, notamment à communiquer pour le faire savoir.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### 6. Questions diverses

#### ● **Station d'épuration communale :**

Le rapport de visite du SATESE du 29 mai dernier indique que le rejet est faible et de bonne qualité : « fonctionnement épuratoire correct ».

#### ● **Elections sénatoriales :**

Un conseil municipal est convoqué le 30 juin prochain pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

En mairie, le 14/06/2017  
Le Maire  
Michel MORVANT

